

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015**

**DELIBERATION N°2015-009**

**RECLASSEMENT DES MAIRES-ADJOINTS**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,  
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,  
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,  
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,  
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-7-2 ;

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

Vu la délibération n° 2015-01 soumise à ce Conseil municipal et fixant à un maximum de huit le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014-031 en date du 29 mars 2014 élisant les adjoints ;

Vu la délibération du 26 février 2015 relative au non maintien dans ses fonctions de la troisième adjointe ;

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de ne pas faire élire immédiatement un nouvel adjoint et qu'il convient dans ce cas précis de procéder à la promotion d'un rang de tous les adjoints qui se situe en-dessous de la troisième adjointe ;

Considérant que Monsieur le Maire se réserve le droit de procéder à tout moment à l'élection d'un nouvel adjoint ;

Considérant la liste des adjoints élus à la majorité absolue lors de leur élection en date du 29 mars 2014 et du 16 février 2015 ;

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré :

**PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE**

**Article 1 :** Approuve le rang des adjoints comme suit :

Madame Jeannine MAILLET	1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Monsieur Christian FOSSOYEUX	2 <sup>e</sup> adjoint au maire
Monsieur Valère VILLA	3 <sup>e</sup> adjoint au maire
Madame Isabelle LAFON	4 <sup>e</sup> adjoint au maire
Monsieur Jacques LOCHON	5 <sup>e</sup> adjoint au maire
Madame Françoise VILLA	6 <sup>e</sup> adjoint au maire
Monsieur Thierry DEBARRY	7 <sup>e</sup> adjoint au maire

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

